

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 23 juin 2025

Délibération n° 2025-2891

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 4 - Réservations pour programme de logements n° 20 et 21 situées 31 rue Rachais et 46-50 rue Rachais - Rectification d'une erreur matérielle

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 juin 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burriland, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debù, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Ederly, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R-F. Fournillon, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme C. Cardona (pouvoir à M. M. Vincent), M. G. Corazzol (pouvoir à M. J-L. Da Passano), Mme C. Crespy (pouvoir à M. G. Petit), Mme L. Fréty (pouvoir à M. M. Vieira), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), M. R. Marion (pouvoir à M. V. Monot), M. J-J. Sellès (pouvoir à M. C. Quiniou).

Absent non excusé : M. P. Cochet.

Conseil du 23 juin 2025**Délibération n° 2025-2891**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 4 - Réservations pour programme de logements n° 20 et 21 situées 31 rue Rachais et 46-50 rue Rachais - Rectification d'une erreur matérielle

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 juin 2025, exposant ce qui suit :

I - Contexte général

Le présent projet a pour objet d'approuver la modification simplifiée n° 4 du PLU-H de la Métropole sur le 7ème arrondissement de Lyon.

Par arrêté du Président n° 2025-03-03-R-0154 en date du 3 mars 2025, la Métropole a prescrit l'engagement d'une procédure de modification simplifiée n° 4.

Les tableaux de réservations pour programme de logements inscrits dans les prescriptions d'urbanisme du PLU-H comportent quatre colonnes qui indiquent le numéro de la réservation, la localisation, le pourcentage minimal de la surface de plancher (SDP) du programme affecté au logement aidé et la catégorie de logement aidé.

Dans le cadre de la modification n° 4 du PLU-H, approuvée par délibération du Conseil n° 2024-2596 du 16 décembre 2024, la catégorie de logement aidé pour les réservations pour programme de logements n° 20 située 31 rue Rachais et n° 21 située 46-50 rue Rachais à Lyon 7ème a été modifiée en supprimant les 15 % de bail réel solidaire (BRS) et en conservant 35 % de prêt locatif à usage social - prêt locatif aidé d'intégration.

Cette modification aurait dû avoir pour effet l'ajustement du pourcentage minimal de SDP du programme affecté au logement aidé. Ainsi, les 15 % de BRS supprimés à la modification n° 4 du PLU-H auraient dû également être soustraits des 50 % inscrits dans la colonne pourcentage minimal de SDP du programme affecté au logement aidé.

Il convient de régulariser cette erreur matérielle dans les meilleurs délais.

L'évolution du PLU-H consiste donc à modifier le pourcentage minimal de SDP du programme affecté au logement aidé pour les réservations pour programme de logements n° 20 et 21, passant ainsi de 50 % à 35 %.

II - Modalités et déroulement de la mise à disposition

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2025-4182 du 14 avril 2025, la Métropole a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 4 du PLU-H de la Métropole, sur le territoire de la commune de Lyon 7ème, conformément aux dispositions de l'article L 153-47 du code de l'urbanisme.

L'arrêté de prescription de l'engagement de la modification simplifiée n° 4 ainsi que la délibération définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier ont été transmis et ont fait l'objet d'un affichage durant un mois, à la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain, à la Mairie du 7ème arrondissement de Lyon et à l'Hôtel de Métropole.

Cet arrêté de prescription et cette délibération ont également été transmis avec le dossier de modification simplifiée n° 4 du PLU-H à la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), Préfète du Rhône et aux personnes publiques associées, les 3 mars 2025 et 17 avril 2025.

Un avis administratif informant le public de la prescription d'engagement de la modification simplifiée n° 4 a été inséré dans le journal Le Progrès le 13 mars 2025.

Un avis administratif informant le public de la période et des modalités de mise à disposition a été inséré dans le journal Le Progrès le 22 avril 2025 et a été affiché à la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain, à la Mairie du 7ème arrondissement et à l'Hôtel de Métropole.

Conformément aux articles L 153-40 et L 153-47 du code de l'urbanisme, le dossier de modification simplifiée n° 4 ainsi qu'un cahier ont été mis à disposition à la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème, à la Mairie du 7ème arrondissement, 16 place Jean Macé et à l'Hôtel de Métropole, 20 rue du Lac, Lyon 3ème.

Le public a pu déposer ses observations selon les possibilités suivantes :

- sur les cahiers ouverts à la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème, à la Mairie du 7ème arrondissement de Lyon, 16 place du Marché, ainsi qu'à l'Hôtel de Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3ème,

- sous format électronique, sur le registre dématérialisé dédié à la mise à disposition, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ms4-lyon7-grandlyon>,

- par courriel à l'adresse électronique : ms4-lyon7-grandlyon@mail.registre-numerique.fr,

- par courrier postal à monsieur le Président de la Métropole de Lyon, délégation urbanisme et mobilités, direction de la planification et des stratégies territoriales, service planification, 20 rue du Lac, 69003 Lyon.

L'ensemble des pièces du dossier était également consultable sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/ms4-lyon7-grandlyon> ainsi que sur le site internet du Grand Lyon : www.grandlyon.com.

Cette mise à disposition s'est déroulée du mardi 29 avril 2025 à 9h00 au vendredi 30 mai 2025 à 16h30.

Par courrier du 14 avril 2025, la Ville de Lyon a exprimé son avis favorable.

Le dossier de modification simplifiée n° 4 a donc été complété par cet avis.

Aucune observation n'a été portée sur les registres mis à la disposition du public à la Mairie de Lyon 7ème, à la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain à Lyon 7ème ainsi qu'à la Métropole.

Aucune observation n'a été inscrite dans le registre numérique.

En conséquence, il est proposé d'approuver le dossier de modification simplifiée n° 4 du PLU-H de la Métropole sur le territoire de la commune de Lyon 7ème, tel qu'il a été mis à disposition du public ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la modification simplifiée n° 4 du PLU-H de la Métropole sur le territoire de la commune de Lyon 7ème, telle qu'elle a été mise à la disposition du public.

2° - Précise que la présente délibération :

a) - sera transmise à :

- mesdames et messieurs les Maires des 58 communes situées sur le territoire de la Métropole et des neuf arrondissements de la Ville de Lyon,
- madame la Préfète de la région AuRA, Préfète du Rhône,
- monsieur le Président de SYTRAL Mobilités,
- messieurs les représentants des chambres consulaires (des métiers et de l'artisanat, du commerce et de l'industrie, de l'agriculture),
- monsieur le Président du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise chargé du suivi du schéma de cohérence territoriale,

b) - fera l'objet d'un affichage durant un mois dans les Mairies de chaque commune située sur le territoire de la Métropole, dans les Mairies des neuf arrondissements de la Ville de Lyon et à l'Hôtel de Métropole, ainsi que d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

c) - sera tenue à la disposition du public, ainsi que le dossier d'approbation, à l'Hôtel de Métropole, à la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain et à la Mairie du 7ème arrondissement de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 24 juin 2025

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20250623-335721-DE-1-1 Date de télétransmission : 24 juin 2025 Date de réception préfecture : 24 juin 2025
